VUES

SUR LE JARDIN ROYAL DES PLANTES,

ET LE

CABINET D'HISTOIRE NATURELLE.

Clu
FRC
9082

A PARIS,

Chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin Saint-Jacques, N° 31.

1789.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

VUES

SUR LE JARDIN ROYAL DES PLANTES,

ET LE

CABINET D'HISTOIRE NATURELLE.

CE grand Etabliſſement eſt digne de fixer les regards de l'Aſſemblée Nationale; &, dans des temps plus heureux, il en obtiendra des ſecours & des encouragemens.

Mais il eſt des améliorations qui appartiennent à tous les temps, parce qu'elles tiennent uniquement à de nouvelles combinaiſons, qui ne coûtent rien au Tréſor public; & telles ſont celles qu'on va propoſer pour le Jardin Royal.

Il exiſte à Paris, & dans les environs, divers Etabliſſemens analogues, mais épars, qui s'éclaireroient par une communication mutuelle, & ſe perfectionneroient par leur réunion.

A Paris la Médecine a des Ecoles, mais des Ecoles en ruine, des Profeſſeurs ſans appointemens, qui rempliſſent à tour de rôle des fonctions onéreuſes pour eux, & dès-lors inutiles au Public.

Au Collége royal, une Chaire de Médecine, une Chaire d'Anatomie, une de Chimie, une d'Hiſtoire Naturelle.

A la Monnoie, une Chaire de Minéralogie.

Au Jardin du Roi, un Garde & Démonſtrateur d'Hiſtoire Naturelle.

Un Profeſſeur & Démonſtrateur d'Anatomie, un Profeſſeur & Démonſtrateur de Chimie.

A Paris, encore un Jardin des Apothicaires, où ſe cultivent des Plantes, où ſe donnent des leçons de Pharmacie, où ſe compoſent des drogues.

Au Château d'Alfort, près de Charenton, une Ecole Vétérinaire qui, après une réduction conſidérable, coûte encore annuellement 60,000 livres.

C'eſt en réuniſſant tous ces Etabliſſemens diſperſés qu'on formera l'enſemble le plus impoſant & le plus juſtement célèbre; & le Jardin du Roi peut les recevoir tous. Sans augmenter les dépenſes de l'Etat, la Médecine auroit un enſeignement régulier, des Profeſſeurs perpétuels, honorablement

payés ; dans la même enceinte, tous les moyens d'inſtruction, qu'ils ne trouvent aujourd'hui qu'incomplets & épars ; tout auprès, deux Hôpitaux, où l'on établiroit des Ecoles de Médecine Clinique.

L'Anatomie humaine s'y éclaireroit des lumières & des expériences de l'Anatomie des Animaux.

La Science Vétérinaire s'y répandroit davantage, & s'y répandroit mieux. Les Elèves, diſtribués chez les Maréchaux de la Capitale, ne coûteroient rien aux Provinces, & s'y formeroient par la théorie & par la pratique.

On peut regretter Alfort qui a coûté beaucoup, qui a mérité des éloges & obtenu des ſucces ; mais de plus grands ſuccès peuvent être obtenus à Paris.

Au reſte on peut laiſſer l'Ecole Vétérinaire à Alfort, & le Projet que l'on propoſe ſera encore de la plus grande importance.

La célébrité d'un pareil Etabliſſement attireroit à Paris des Etudians de toute l'Europe ; conſidération qui a quelque intérêt dans un temps où Paris eſt menacé de perdre de ſa population.

D'un autre côté on tireroit de cette affluence une grande économie.

L'Etat doit l'inſtruction publique, mais il ne la doit pas entièrement gratuite.

On pourroit exiger de chaque Etudiant en Médecine 200 livres par année, & cette ſomme eſt bien au-deſſous de ce qu'il lui en coûte aujourd'hui pour une inſtruction morcelée, qu'il faut aller chercher dans les différens Quartiers de Paris.

On pourroit exiger une rétribution proportionnée de tous ceux qui voudroient s'attacher à quelques branches particulières.

Ces fonds verſés dans une Caiſſe commune, fourniroient aux appointemens de tous les Profeſſeurs; & les ſacrifices que fait aujourd'hui le Tréſor Royal, ſeroient ou diminués ou employés à agrandir ou perfectionner encore cet Etabliſſement.

L'emplacement de l'Ecole de Médecine ſeroit vendu; des Citoyens zélés ſe feroient gloire de contribuer à la ſplendeur d'un Monument qui honoreroit la Patrie; c'eſt à des particuliers que l'Angleterre doit ſes plus beaux Etabliſſemens.

Ce ne ſeroit point au Jardin Royal que la Faculté de Médecine auroit ſes Aſſemblées. Elle ſeroit là trop loin de la plupart de ſes Membres, que les beſoins des Citoyens attachent aux différens Quartiers de Paris; il ſeroit poſſible de l'établir dans

quelques Colléges ou dans quelques Maiſons que les ſuppreſſions ou les réunions des Monaſtères laiſſeront vacantes.

On ne lui donneroit d'ailleurs aucun droit ſur le Jardin Royal. Cet Etabliſſement ne peut appartenir qu'à la Nation; il lui faut un Adminiſtrateur qui lui en réponde, & non pas une Corporation qui ſe l'approprie. Quant à l'Adminiſtrateur, ce pourroit être le Médecin du Roi; ſa Place répondroit de ſes talens, & lui donneroit encore des moyens de protection (1).

---

(1) Ces vues ont été préſentées au Comité des Finances avec le rapport ſur le Jardin du Roi.

Le Comité n'a pas cru que ſa miſſion l'autoriſât à les diſcuter; mais elles ſont aſſez importantes pour être ſoumiſes à l'Aſſemblée.